

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 3558

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, Mme Autain, Mme Couturier, Mme Guetté, M. Nilor,
Mme Oziol et Mme Taurinya

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis de l'association pour l'emploi des cadres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation de l'association pour l'emploi des cadres.